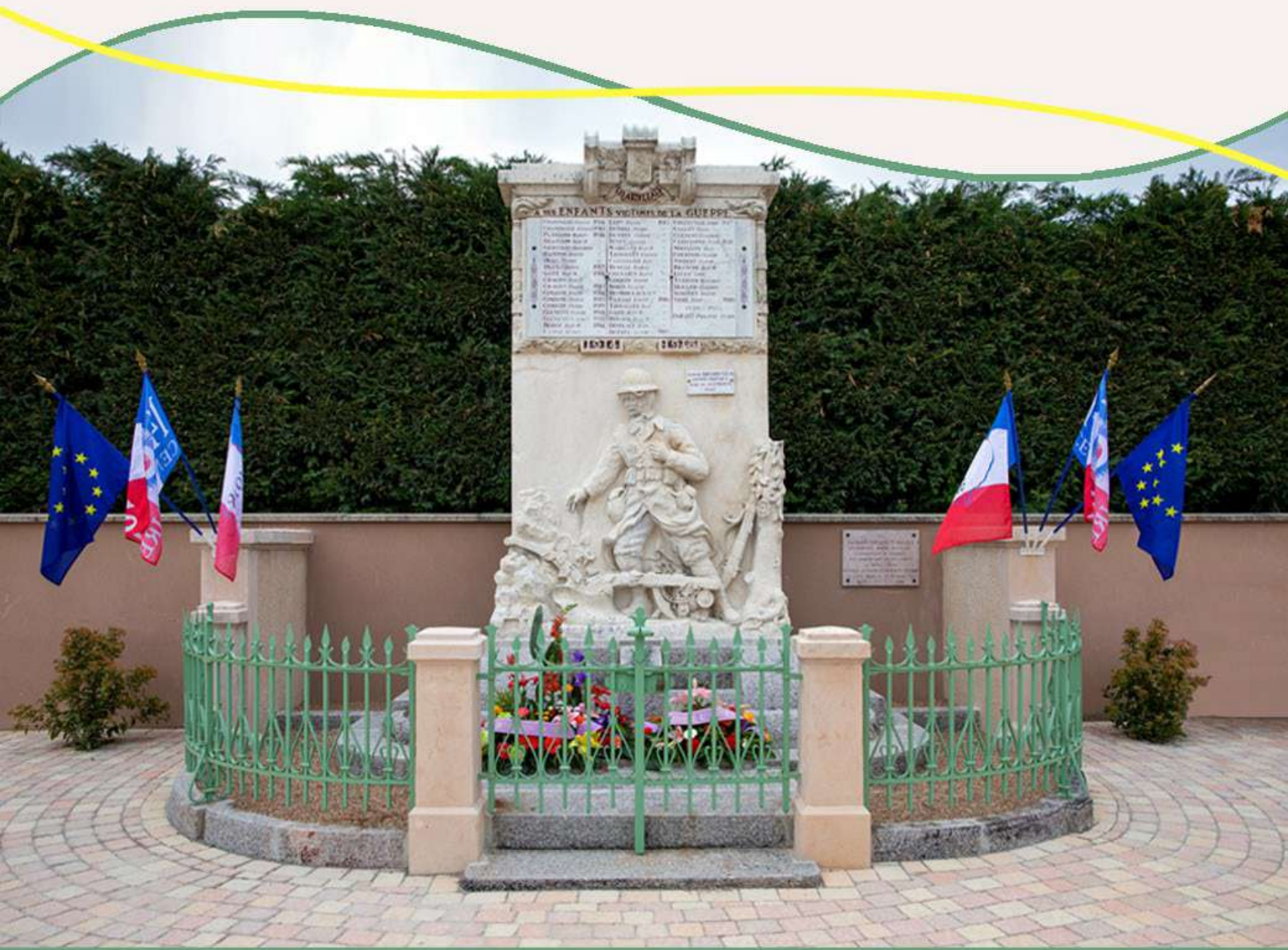


# les Ardillats



Bulletin communal

Juillet 2019

[www.lesardillats.fr](http://www.lesardillats.fr)

## Mot du Maire

Chères Ardillatonnes, chers Ardillatons,

Le temps est venu pour moi d'écrire pour ce dernier mot du maire du mandat actuel. Ce journal communal se voudra simple, un recueil des discours d'inauguration du Monument aux mort et de la salle des fêtes, quelques informations sur la vie de notre commune. Vous avez été nombreux à venir partager ces moments particuliers dans la vie des élus et découvrir les travaux réalisés. Cette soirée du 7 mai avait une consonnance particulière, la mémoire et le recueil sur le passé avec l'inauguration du Monument aux Morts, les festivités pour l'avenir avec les travaux de la salle des fêtes. Deux sujets opposés mais bien complémentaires pour cette belle soirée.

Je tiens à vous remercier de votre présence et de vos messages d'encouragement au soir de ce 7 mai.

2018 fût une année de travaux, 2019 sera plus calme, une année de transition et de réflexion sur de nombreux sujets. Des travaux seront réalisés en voirie, dans la continuité de l'entretien de nos voies communales.

Le matériel informatique de l'école sera remplacé pour la rentrée de septembre. Une aide de l'Education Nationale à hauteur de 50% viendra aider cet achat.

Un projet d'antenne de télécommunication sera de nouveau d'actualité sur la commune, sur le secteur du Col de Crie, à proximité du chemin du Grand Berre. Pour l'heure, l'opérateur Orange est en étude.

Le devenir du secteur de la papeterie, sujet que j'ose aborder sur la « pointe des pieds », avec un bailleur social qui n'avance pas ou plus. Les entretiens téléphoniques avec les responsables ne sont pas concluants, en tout cas pas à la hauteur de nos attentes, il se peut que le projet se modifie.

Sur le secteur de Terre Mouchon un projet de lotissement est à l'étude. Le permis d'aménager est en cours d'instruction. Une douzaine de villas devraient voir le jour fin 2020.

Pour rester sur l'urbanisme, la communauté de commune et ses communes membres ont décidé de réaliser un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) document qui ne sera valide que fin 2023. L'idée est de démarrer l'étude, de préparer un PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durable) qui sera finalisé et validé par les nouvelles équipes municipales après les élections de 2020. Ce document aura vocation à redéfinir les zones constructibles du territoire, d'affiner les différentes orientations politiques en termes d'aménagement et développement de nos communes.

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été, d'agréables vacances. Nous aurons l'occasion de nous retrouver pour les festivités estivales de notre commune et j'aurai plaisir à vous retrouver le premier dimanche de janvier pour la cérémonie des vœux.



Bel été à toutes et tous

Jean-Michel MOREY  
Maire

# Inaugurations du Monument aux Morts et des travaux de la Salle des Fêtes

Retour sur la soirée du 7 mai 2019 : retrouvez les discours et quelques photos !



*« Madame Le Sénateur Mme Elisabeth LAMURE, Monsieur Le Député M. Bernard PERRUT, Monsieur Le Président Du Département M. Christophe GUILLOTEAU, Monsieur et Madame les conseillers départementaux M. Bernard FILAIRE et Mme Evelyne GEOFFRAY, Monsieur Le Conseiller Régional M. Jérémy THIEN, Monsieur Le Président de la Communauté de Commune Saône Beaujolais Monsieur Bernard FIALAIRE, Monsieur le Président des Maires Ruraux du Rhône Monsieur Sylvain SOTTON, Madame la Directrice Adjointe de la Médiathèque Départementale Céline CADIEU-DUMONT, Messieurs les représentants de nos forces vives du territoire Gendarmerie et sapeurs-pompiers, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les élus, Messieurs Les Anciens Combattants, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Ardillatons et Ardillatons,*

*Bonjour à tous et bienvenue dans notre commune de Les ARDILLATS. Nous sommes réunis aujourd'hui devant notre Monument aux Morts pour y célébrer son nouvel emplacement. Rapidement je vais vous retracer son histoire :*

*Nul ne peut oublier que le conflit de 1914 a obligé les communes de France à ériger des Stèles de souvenirs pour ses enfants « Morts pour La France ». La commune de Les Ardillats n'a pas dérogé à son devoir de souvenir et c'est en 1922 lors de la séance ordinaire du 22 mai que le Conseil Municipal décide de l'acquisition d'une parcelle de 75m<sup>2</sup> à 1.50 Fr/m<sup>2</sup> appartenant à Madame Forchet pour la construction d'un monument commémoratif.*

*Dans cette même séance le Conseil Municipal vote l'agrandissement de la place publique devant l'église en reculant le mur existant de Mme Forchet pour un coût de 637.5 francs, auquel s'ajouteront 251 francs de frais d'acte et de jugement tutorial.*

*Ce même 22 mai 1921, le Conseil Municipal découvrira la maquette du monument présenté par un sculpteur de Beaujeu, Monsieur Etienne Geoffray ainsi que son devis s'élevant à 15100 francs. Une souscription publique recueillera 8100 francs, la somme de 7000 francs sera inscrite au budget et une demande de subvention sera demandée à l'Etat tel que le prévoit la loi du 25 octobre 1919 relatif à la construction des mémoriaux.*



*Dans sa séance du 28 mai 1922, le Conseil Municipal, sous la présidence de son maire Monsieur François Michaudon, vote la construction du mur d'enceinte du jardin du presbytère et inscrit la dépense de 1500 francs au budget, puis, dans cette même séance le Conseil Municipal vote un supplément de budget de 400 francs pour la réalisation et l'installation d'un entourage au monument.*

*En août 1922 sera inauguré le monument aux morts, aucun écrit dans les registres de délibération et conseils municipaux ne relatent cette manifestation.*

*De nombreuses cartes postales et photos représentent par contre cet événement, dont beaucoup sont exposées en mairie.*

*Plus près de nous maintenant, nous constatons des désordres sur les joints des pierres du monument. Les piliers de la balustrade s'ouvraient, les balustres se descellaient, un gîte sur la partie sommitale se repérait à l'œil nu. Construit dans la rue en pente, les bâtisseurs de l'époque avaient au préalable réalisé un canal en pierre passant sous l'édifice, celui donnant des signes de faiblesse transmettait un équilibre précaire à l'ouvrage. Tels en furent nos diagnostics d'avant travaux, qui s'avérèrent justifiés après la dépose du monument. L'obligation des mises aux normes de l'accessibilité de notre salle de conseil nous avait conduit en une réflexion sur l'aménagement d'un accès par l'ancien jardin, laissant imaginer un nouvel emplacement pour notre monument. Réaliser un square, rendre accessible la salle de conseil, qui par là même est notre salle dédiée pour les bureaux de vote, mais également salle de mariage, le monument aux morts trouvait ainsi une place pour nos cérémonies, ainsi qu'un lieu paisible de recueillement.*

*Sujet souvent abordé lors de nos réunions de Conseil, nous décidions en juillet 2017 d'étudier l'aménagement de ce square. Nous lançons des demandes de devis, rencontrons des entreprises spécialisées dans le travail de la pierre, je rencontre Madame Cadieux Dumont qui nous apportera son expérience.*

*En février 2018, le Conseil Municipal décide les entreprises retenues, m'autorise à demander ou à avancer dans les demandes de subventions et les travaux démarrent en septembre 2018.*

*L'entreprise Guillin Maçonnerie de Lantignié est retenue pour un montant de travaux de 38 716.14 €, l'entreprise Patay Paysages pour un montant de 33 196 €, L'art d'y Fer pour la restauration des ferronneries et mise en peinture pour un montant de 2133 €, la marbrerie Paquet de Beaujeu pour un montant de 270 € pour la reprise en peinture de certaines écritures devenues illisibles avec le temps. TOTAL de La dépense : 74 315.14 € HT*

*Nous avons été aidés par le Département du Rhône pour un montant de 30 000 € et par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre pour un montant de 1600 €, laissant ainsi un reste à charge pour la commune de 42 715.14 €*



Aujourd'hui c'est avec beaucoup d'émotion que je couperai ce ruban, devant ce mémorial où sont inscrits 50 noms, 49 victimes de cette terrible guerre, 1 victime pendant la seconde guerre mondiale, 50 jeunes gens qui ont laissés dans la douleur, dans la souffrance des proches, des femmes, des enfants. Aussi fortes peuvent être nos pensées ce soir, je ne m'imagine pas, nous ne nous imaginons pas avoir à revivre de telles horreurs. Parmi ces noms inscrits sur ce monument, il en est un pour qui sa famille m'a manifesté son souvenir, transmis des copies de documents que bien sûr je garderai avec précaution. Je pensais peut-être le citer et évoquer son nom, mais dans un sursaut d'égalité au regard des 49 autres noms j'ai préféré ne pas donner d'exemples. Sachez malgré tout que des textes sont écrits, des hommages sont rendus, à ceux qui, par leur sang versé, nous permettent de vivre des jours heureux.



Je remercie les entreprises qui ont œuvré sur ce chantier, je les remercie pour leur professionnalisme, leur amour et leur passion de leur métier. Qu'ils soient maçon, tailleur de pierre, paysagiste, ferronnier tous nous ont apportés leur savoir-faire.

Ce 7 mai sonne également le 74ème anniversaire de la fin du conflit de 39 / 45, je vous donnerai lecture du Message de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées (Mme Florence PARLY).

#### Ce 8 Mai 2019, Commémoration de la victoire du 8 Mai 1945

**« La guerre est gagnée. Voici la victoire. C'est la victoire des nations unies et c'est la victoire de la France. » La voix solennelle qui porte ce message dans l'après-midi du 8 mai 1945 est celle qui, depuis le 18 juin 1940, incarne la France dans la guerre.**

**Les paroles du général DE GAULLE se mêlent au bourdon de Notre-Dame et aux cloches de toutes les églises, aux sirènes et aux exaltations qui retentissent dans tout le pays. La Victoire est là. Enfin, en Europe, la guerre est finie.**

**Il y a 74 ans, l'Allemagne signait sa capitulation sans conditions par deux fois. La première, le 7 mai 1945, à Reims. La seconde, le soir du 8 mai, à Berlin. Ainsi, la France s'inscrivait dans le cercle des vainqueurs.**

**Après tant de combats, de victimes et de destructions, le nazisme est abattu. C'est la victoire sur une idéologie totalitaire, raciste et criminelle qui a mené la violence jusqu'à sa plus effrayante extrémité.**

**La France exprime sa reconnaissance à toutes ses filles et à tous ses fils qui ont combattu pour la patrie : les combattants de 1940, les Français Libres, tous ceux qui ont répondu à l'appel de la Résistance, les armées de LECLERC et de DE LATTRE. La France se souvient des déportés qui ont souffert de la barbarie et des victimes des camps de la mort. La Nation n'oublie pas tous ceux qui ont subi les conséquences du conflit : les prisonniers, les victimes civiles, les veuves et les orphelins.**

**La France exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes, issus des nations du monde entier, qui ont conjugué leurs efforts pour nous libérer et restaurer la dignité humaine.**

**En ce 75 ème anniversaire de l'année 1944, la France se souvient de ses libérateurs. Des villages du littoral normand à la flèche de la cathédrale de Strasbourg, de semaines en semaines, le flot de la liberté a recouvert le territoire. A tel endroit, la liberté portait l'uniforme français. A tel autre, celui des armées alliées. Ici, l'action des maquis était décisive. Là, l'action commune des soldats et des résistants emportait la décision.**

**75 ans après, alors que les derniers témoins vivants de cette histoire sont parmi nous, la mémoire de ces événements demeure. Nous nous souvenons avec ferveur des débarquements de Normandie et de Provence, de la libération de Paris, du courage et des sacrifices de tous les combattants de la liberté.**

**Aujourd'hui, nous nous remémorons les déchirures de notre continent et l'ampleur du désastre humain et moral. Ainsi, rassemblés, nous mesurons la valeur de la paix. Elle est notre héritage. Elle est la clé de voûte de la construction européenne. Elle est notre raison de vivre ensemble. Préservons là !**





Le temps étant aux souvenirs le Conseil Municipal a souhaité également rendre un hommage à une personne, une habitante de notre commune, qui dans la rédaction de son testament lu par son notaire en 2003, légua à la commune sa propriété. Fermette située au-dessus du Reposoir, nous avons essayé de réaliser moult projets, sans cesse contrés par des exigences administratives, techniques et souvent purement technocrates. Las de projets ne pouvant aboutir, nous avons revendu ce bien pour faire l'acquisition des deux maisons Trichard au bourg en nous disant que si un projet d'aménagement se réalisait au bourg, nous donnerions le nom de cette personne à la réalisation. C'est donc le nom de LOUISE MONTANTEME que portera ce square municipal.

Je remercie les financeurs à ce projet, présents aujourd'hui et, avant de couper le traditionnel ruban, je laisse la parole à Monsieur le Président du Conseil Départemental. Je renouvelle mes remerciements à l'office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et notamment Mme MOLINA, Directrice de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes De Guerre. Merci à tous.

Et bien après cette inauguration du Monuments aux Morts et le Baptême du square, je vous invite donc à honorer notre salle des fêtes fraîchement rajeunie.

C'est en 1981, le 19 janvier que le Conseil Municipal, sous la présidence de son maire, Raymond Valette, qu'est prise la décision de construire une salle communale. Des études préliminaires conduites par M. Pierre Dosse, architecte DPLG à Bourg en Bresse laisse apparaître une opération d'un montant estimatif de 755 520 francs TTC.

Une commission particulière est créée le 29 mai 1981, l'architecte sera choisi lors de la séance du 11 septembre 1981 après un appel à projet et la présentation d'esquisses. L'heureux élu sera M. Guillon architecte à Villefranche.

Lors de la séance du 1er juin 1982, l'architecte présente la version définitive de cette salle, d'une surface totale de 421 m<sup>2</sup>, d'un montant TTC de travaux de 1 550 556 francs, des honoraires d'ingénierie de 187 151 francs, bureau de contrôle 30 000 francs, un conducteur d'opération pour 20 000 francs, une assurance dommages ouvrages de 40 000 francs soit un montant prévisionnel total TTC de 1 830 00 francs. Un projet particulièrement ambitieux pour une commune qui compte en 1982, 385 habitants.

Le 23 mars 1984 le Conseil Municipal décide la construction de la Salle Rurale d'Animation pour un coût d'opération de 2 210 000 francs TTC. La commune bénéficiera d'un peu plus de 900 000 francs de subventions, (Etat, Département, Région) et souscrira un emprunt de 1 000 000 de francs et aura un reste à charge de 310 000 francs.

La salle recevra sa première manifestation lors de la choucroute de l'association des familles fin octobre 1985.

En 1995, sous la Présidence de Jacques Fargeton, maire, des mises aux normes permettent l'installation d'une cuisine et de sa passe en avant, un local de rangement est construit à l'arrière du bâtiment pour un montant global de 480 431 francs. Particulièrement bien entretenu, ce bâtiment ne subira aucun autres travaux particuliers, hormis l'installation en 2016 d'un chauffage réversible rendant ce bâtiment climatisé.



En 2017, nous souhaitons entreprendre un rafraîchissement complet du bâtiment. Nous décidons donc de la mise aux normes d'accessibilité dans les toilettes, nous agrandissons le bar en tombant une cloison, nous permettant ainsi de récupérer une pièce destinée à du rangement, la fresque est déposée et réinstallée dans la grande salle et nous construisons une salle de rangement entre les deux bâtiments. Dans la grande salle, le parquet est remplacé, les moquettes des murs laissent place à un revêtement en mousse et une isolation sous plafond vient renforcer l'acoustique de la salle, les éclairages sont remplacés par des mobiliers électriques à led.



Pour ce faire interviendront Mme Dugeai Perraud en maîtrise d'œuvre, Boudier ingénierie en mission de contrôle électrique, Qualiconsult en contrôle technique, un CPS M. Sanhard, puis les entreprises, Guillin construction en maçonnerie, Solosec en étanchéité de toiture, les Charpentiers du Haut Beaujolais en charpente, l'Ent. Moreau Jardin en menuiserie, l'Ent. Parry en platerie peinture, l'Ent AGI en isolation et acoustique, le Froid Polynésien en plomberie, la Société Electrique Beaujolaise en électricité. Le coût total des travaux s'est élevé à 160 014,93 € HT avec l'aide du Département du Rhône pour 70 000 €, la Région 40 000 €, 17 133 € au titre d'une enveloppe parlementaire. Pour le coup cette aide est à marquer dans les annales car je pense que nous sommes les derniers à en avoir bénéficié, et donc un reste à charge pour la commune de 32 881,93 €.

J'exprime ce soir tous mes remerciements aux divers financeurs de ce projet, et je remercie également les entreprises qui ont œuvré sur ce chantier dans le respect de nos exigences. (...) Afin de terminer comme il se doit ces inaugurations, je vous invite à découvrir les travaux de cette salle puis à partager ensemble le verre de l'amitié. Merci à tous et très belle soirée. »

J.M. MOREY



## Salle des fêtes

Voici quelques recommandations destinées aux utilisateurs :

La petite salle de la Salle Raymond Valette, ainsi que la salle Marthe et Jean Trichard, sont mises gracieusement à la disposition des associations communales pour les réunions et assemblées générales sans repas. Les salles doivent impérativement être réservées auparavant auprès du secrétariat de Mairie et doivent être rendues propres. Les clefs sont à récupérer à la Mairie.

Le mobilier de la Salle Raymond Valette ne doit pas sortir de la salle. Des tables pour l'extérieur sont à disposition. Les informations sur le rangement du mobilier sont désormais indiquées par des photos. Merci de bien respecter ces consignes !

Les locataires souhaitant utiliser une société de nettoyage sont invités à en informer la Mairie pour des questions d'organisation.

Un coffre fort est désormais à disposition dans la salle Raymond Valette : la clé est à demander lors de la réservation.

L'association FestiLoisirs dispose de vaisselle, ainsi que des tables et des bancs qui sont prêtés aux adhérents et loués aux non adhérents. (Réservation vaisselle : 04 74 69 23 34 - Réservation tables/banc : 04 74 69 20 72)

Tarifs de location de la salle Raymond Valette :

### **PETITE SALLE**

- Journée : habitants de la commune : 120 €
- Journée : habitants de l'extérieur : 240 €
- Journée : associations communales : 70 €
- Journée : associations intercommunales : 140 €
- Week-end : habitants de la commune : 200 €
- Week-end : habitants extérieurs de la commune : 400 €

### **FORFAIT WEEK-END – GRANDE ET PETITE SALLE :**

- Week-end : habitants de la commune : 500 €
- Week-end : habitants extérieurs à la commune : 950 €

A ces tarifs, s'ajoutent les frais d'électricité/chauffage qui seront calculés au compteur : 0,40 € du kw.

La mairie applique le tarif forfaitaire de 10 € la séance de 2h à toute utilisation de salle par une association communale qui propose des cours à destination des particuliers.

### **GRANDE SALLE**

- Journée : habitants de la commune : 240 €
- Journée : habitants de l'extérieur : 480 €
- Journée : associations communales : 100 €
- Journée : associations intercommunales : 200 €
- Journée : sociétés extérieures : 350 €
- Week-end : habitants de la commune : 350 €
- Week-end : habitants extérieurs à la commune : 700 €



## Associations communales

**Sou des Ecoles** : Romain Jacquet - Tél : 06 22 52 94 81

**FestiLoisirs** : Marcel Dargaud – Tél : 04 74 69 20 72

**Amicale des Anciens** : Claudette MAGAND - Tél : 06 82 18 56 41

**Société de Chasse** : Jean-Paul Callot - Tél : 06 88 07 37 62

**Société de pêche** : Eric Chabert - Tél : 06.75.40.85.31

**Syndicat des Chevaux de trait du Rhône** :

Maurice Lacroix - Tél : 06 70 10 33 99

**La Mot'Ardières** : Bruno Lebreton - Tél : 06 08 85 68 88

**Classe en 0** : Laura Sangouard - Tél : 06 42 75 90 54

**Classe en 1** : Vanessa Dargaud - Tél : 06 32 19 28 20

**Classe en 2** : Julien Denis - Tél : 06 30 93 96 29

**Classe en 3** : Stéphane Giraud - Tél : 06 81 11 00 76

**Classe en 4** : Philippe Lardet - Tél : 06 08 45 99 95

**Classe en 5** : Bastien Landreau - Tél : 06 83 80 49 77

**Classe en 6** : Marcel Dargaud - Tél : 04 74 69 20 72

**Classe en 7** : Fabien Berthelier - Tél : 06 70 32 04 09

**Classe en 8** : Guillaume Dupré - Tél : 06 89 41 45 70

**Classe en 9** : Hélène Debise - Tél : 06 78 14 41 57

### Gobelets réutilisables :

Afin de supprimer les gobelets en plastique jetables, la CCSB (Tél. 04 74 66 35 98) propose aux associations de s'équiper de gobelets réutilisables. Un gobelet est vendu 0,10 €. Fonctionnement : Chaque gobelet est consigné 1 €. Le gobelet peut être distribué sur un stand à part ou à la buvette en même temps que la boisson. Le visiteur garde son gobelet tout au long de la manifestation. A la fin de la manifestation, le visiteur garde son gobelet en souvenir ou le rend et récupère sa consigne.





## Rallye équestre

La 4ème Route du Beaujolais s'est déroulée les 8 et 9 juin 2019 et a traversé Les Ardillats, Villé-Morgon, Beaujeu, en passant de nombreux cols. Une soixantaine d'attelages avec plus de 110 chevaux sont venus de toute la France et ont participé à ce traditionnel rallye sur les routes du Beaujolais. Une merveilleuse manière de découvrir notre région grâce au Syndicat des Chevaux de Trait du Rhône !



## Ecole

“ En ce vendredi 28 Juin nous étions venus sur la commune de Les Ardillats voir nos enfants faire leur spectacle de fin d'année.

Quelle n'a pas été notre surprise en nous retrouvant à la salle des fêtes, accueillis par des agents d'escale nous donnant nos cartes d'embarquement pour monter à bord du vol 69430 d'un avion de la compagnie « Ecole Les Ardillats » avec pour destination un tour du monde.

Une fois toutes les familles bien installées à leurs places nous avons eu une belle présentation de l'équipage, les hôtes de l'air et steward n'ayant pas manqué de nous préconiser toutes les consignes de sécurité avant le décollage.

Ce beau voyage nous a emmenés faire un tour du monde avec des escales au cours desquelles nos enfants ont fait la rencontre des autochtones qui leur ont fait déguster des spécialités locales, visiter les capitales, découvrir les coutumes locales,....

Nous avons fait escale en Italie pour manger des pizzas et des glaces vers la tour de Pise, en Russie à la recherche d'un chaton perdu, en Chine manger du riz près de la Grande Muraille, en Afrique, aux USA parmi les cowboys, en Arctique parmi les manchots et les ours blancs où nous nous sommes retrouvés couverts de neige,...

Nous avons ainsi été embarqués en poèmes et en chansons dans un voyage haut en couleur et en rencontres, avec des enfants de tous âges tout à fait à l'aise... qui malgré quelques turbulences nous ont ramenés sans encombre à bon port.”

récit d'un parent d'élève

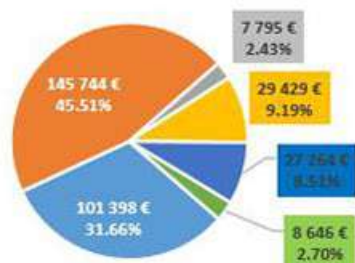


# Compte administratif 2018

## Budget Fonctionnement

Dépenses : 320 276.80 € - Recettes : 408 955.65 € - Résultat reporté : 79 238.14 €

### Fonctionnement - Dépenses



- Charge à caractère général (eau, électricité, combustible, ...)
- Charge de personnel
- Virement au budget assainissement
- Indemnités des élus
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières (intérêts des emprunts)

### Fonctionnement - Recettes

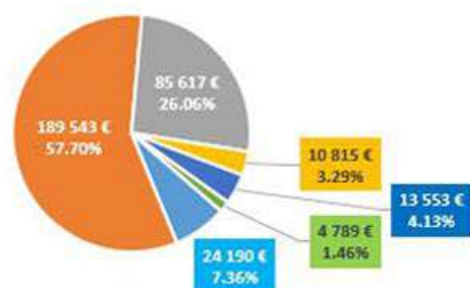


- Excédent antérieur reporté de Fonctionnement
- Atténuation de charges (remboursements divers)
- Produits de services
- Impôts et Taxes
- Dotations et participations
- Location salles des Fêtes et logements communaux
- Autres produits de gestion (Locations logements et salles des fêtes)
- Produit exceptionnel (rembt sinistre tracteur)

## Budget Investissement

Dépenses : 328 507.53 € - Recettes : 140 514.37 € - Résultat reporté : 120 465.36 €

### Investissement - Dépenses



- Emprunts et dépôts
- Salle des fêtes
- Square et Monument aux morts
- Bâtiments scolaires
- Matériel et mobilier
- Voies et réseaux

### Investissement - Recettes



- Solde d'exécution d'investissement reporté
- FCTVA (récupération TVA)
- Taxe d'aménagement
- Dépôts et cautionnement reçus
- Subventions Monument aux morts et salle des fêtes

# Urbanisme - La démarche du PLUi-H



Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Saône-Beaujolais est compétente en matière de documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, carte communale...) sur l'ensemble de son territoire.

A ce titre, elle accompagne les procédures d'évolution des documents des communes membres, en assurant notamment le volet administratif (prise de délibération, ouverture d'enquête publique...). En parallèle, elle s'engage, en 2018 (délibération du 7 juin 2018), dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), qui couvrira l'intégralité du territoire.

## Dans quel but ?

L'objectif est d'élaborer un document unique à l'échelle du territoire de la CCSB, qui viendra se substituer aux documents locaux existants sur les communes, qu'il s'agisse de Plans Locaux d'Urbanisme ou de Cartes Communales.

## A quoi servira ce document de planification ?

Il permettra d'affirmer un véritable projet de territoire, valorisant les démarches intercommunales comme les projets communaux. Il visera une harmonisation des règles, garanties d'une plus grande cohérence vis-à-vis des habitants, d'une instruction facilitée... tout en traduisant les spécificités locales.

Le futur PLUi-H prendra en compte les dernières évolutions législatives (lois Grenelle par exemple) et les documents cadre de rang supérieur, notamment le SCoT du Beaujolais. Chaque commune du territoire sera ainsi couverte par un document d'urbanisme complet, actualisé, assurant une gestion qualitative de l'espace et de l'urbanisation.

## Quels sont les objectifs poursuivis ?

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du PLUi-h sont les suivants :

- **Définir un projet de développement équilibré, qui favorise le dynamisme du territoire tout en préservant l'environnement et la qualité du cadre de vie, dans le respect des normes supérieures.**

- **Maintenir un dynamisme démographique à l'échelle du territoire, par :**

L'accueil de nouveaux habitants vers les polarités, en lien avec leur dynamisme (emplois, transports, ...)

L'accueil de nouveaux habitants dans les communes, en étudiant les possibilités offertes ;

- **Poursuivre le développement économique du territoire, proposer une gamme d'emplois diversifiée :**

En s'appuyant sur l'aménagement de la zone Lybertec ;

En développant des zones d'activités complémentaires, notamment artisanales ;

En valorisant et développant les activités agricoles, viticoles et sylvicoles, vecteur d'identité du territoire, et en recherchant une meilleure gestion des espaces ;

En dynamisant l'activité commerciale ;

- **Affirmer le territoire comme destination touristique : vignoble, terroir et géologie du Beaujolais, plaine de la Saône, coteaux et monts du Haut Beaujolais...**

- **Mettre en œuvre une politique de l'habitat :**

En luttant contre la vacance des logements ;

En encourageant la rénovation énergétique des constructions ;

En proposant une offre de logements complémentaires à l'échelle du territoire, qui favorise les parcours résidentiels ;

En répondant aux besoins de logements en lien avec le développement des activités économiques ;

- **Mettre en œuvre une politique d'équipements et de services équilibrée à l'échelle du territoire ;**

- **Prendre en compte et valoriser la richesse et la diversité des paysages et du patrimoine bâti ;**

- **Favoriser un développement résidentiel raisonné des bourgs et des hameaux, en fonction de l'histoire de l'urbanisation des communes, et au regard des enjeux environnementaux et patrimoniaux ;**

- **Préserver et développer la biodiversité, par :**

La protection des espaces naturels majeurs du territoire, comme les sites Natura 2000, les landes du Beaujolais, les sites classés en Espaces Naturels Sensibles... ;

La valorisation des continuités écologiques ;

- **Mettre en œuvre la démarche de territoire à énergie positive :**

En favorisant le développement des énergies renouvelables ;

En recherchant l'efficacité énergétique des constructions neuves ou existantes ;  
En encourageant le recours à des pratiques de déplacement durables (modes doux, transports en commun...) ;  
- **Inscrire l'ensemble des orientations de développement du territoire dans un cadre plus large, en recherchant une cohérence et des interactions avec les territoires voisins.**

### Comment sera menée cette procédure ?

Une concertation publique sera menée tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi-H. Au fur et à mesure de l'avancement des études, des documents de synthèse seront mis à disposition. Des temps d'échanges seront organisés sous la forme notamment de réunions publiques.

L'ensemble des modalités de concertation, qui devront être mises œuvre pendant la procédure, sont détaillées dans la délibération de prescription, téléchargeable sur le site de la CCSB, rubrique Urbanisme.

### Quel est le point d'avancement de la démarche (avril 2019) ?

En cette année 2019, la démarche de PLUi-H débute par l'élaboration d'un diagnostic de territoire transversal, traitant de thématiques variées : habitat, environnement, économie, démographie.... L'objectif est de mettre en exergue les caractéristiques du territoire et d'analyser les dynamiques de développement actuelles. Le portrait de territoire ainsi dressé devra permettre d'esquisser les enjeux prioritaires.

### Quels sont les moyens offerts au public pour se tenir informé et échanger ?

Parallèlement au travail auprès des élus et acteurs, une concertation est menée auprès des habitants de la CCSB, afin d'approfondir le diagnostic, à partir des réalités vécues.

Ainsi, mi-mars 2019, les habitants de la CCSB ont été conviés au Grand Débat sur le territoire organisé à Villié-Morgon, faisant ainsi remonter leurs principales préoccupations en matière d'habitat, d'équipements, de transport, d'environnement...

Dans la continuité de ces échanges, à partir du mois de mai 2019, vous avez eu la possibilité de répondre à un **questionnaire Habitants**. Celui-ci vous a été distribué dans votre boîte aux lettres. Une concertation spécifique a également été menée à destination des **agriculteurs et sylviculteurs du territoire**, via des questionnaires, afin de disposer d'un état des lieux le plus précis possible sur le monde agricole et sylvicole.

Dès l'automne 2019, une série de réunions publiques sera organisée afin d'échanger sur le diagnostic et les premiers enjeux esquissés. Le travail de diagnostic sera poursuivi au second semestre par une réflexion sur les perspectives de développement du territoire, devant aboutir à l'esquisse du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la CCSB.

Voici aussi quelques autres moyens mis en œuvre:

- Mise à disposition d'un dossier synthétique du PLUi au siège de la CCSB et dans chaque mairie ;
- Création d'une page internet dédiée au PLUi sur le site internet de la CCSB et diffusion régulière d'informations: avancement, événements à venir, mise à disposition de documents de synthèse... ;
- Organisation de réunions publiques;
- Organisation d'ateliers avec les acteurs du territoire (agriculteurs, professionnel de l'habitat et de l'immobilier pour le volet « habitat ») ;
- Organisation d'une exposition sur le diagnostic et les enjeux de développement du territoire au siège de la communauté de communes.

### Comment formuler des observations et des propositions ?

- Mise à disposition d'un registre au siège de la communauté de communes et dans chaque mairie ;
- Courrier postal adressé au président de la communauté de communes pendant toute la procédure ;
- Envoi de courriel à l'adresse : concertation.plui@ccsb-saonebeaujolais.fr



# Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) exerce sa compétence sur les 35 communes de la CCSB et regroupe plus de 5800 dispositifs. Les missions qu'il exerce sont les suivantes :

- Contrôle périodique des installations existantes (tous les 10 ans maximum)
- Vérification de la conception des installations (permis de construire ou réhabilitation)
- Vérification de la bonne exécution des travaux (permis de construire et réhabilitation).

Il a également un rôle de conseil auprès des usagers. Il réalise plus de 500 contrôles chaque année. 20% des contrôles correspondent à des vérifications de conception et de bonne exécution.

Le service est actuellement géré en régie pour presque 3700 installations réparties sur 24 des 35 communes. La gestion des 2100 installations restantes est répartie sur 5 contrats de Délégation de Service Public.

Le service est financé via une redevance de 30 € par an payée par l'ensemble des usagers du service. Cette redevance est appliquée en une fois sur la première facture d'eau.

Pour les installations neuves (permis de construire), des tarifs spécifiques pour la conception (70 €) et pour la réalisation (100 €) sont appliqués.

La CCSB a retenu l'entreprise SARP (Mâcon) pour la réalisation des prestations de vidange sur l'ensemble du territoire. Ce service proposé à l'ensemble des usagers du SPANC de la CCSB offre les 3 types de prestations suivantes :

- Vidange programmée du 21 au 25 octobre 2019
- Vidange ponctuelle, sur demande de l'utilisateur avec intervention sous 1 mois,
- Vidange urgente, sur demande de l'utilisateur avec intervention sous 12 heures.

Pour profiter de tarifs groupés préférentiels, inscrivez-vous avant le 20 septembre auprès du SPANC au 04 74 66 35 98 ou par mail : [spanc@ccsb-saonebeaujolais.fr](mailto:spanc@ccsb-saonebeaujolais.fr)



## Collectes sélectives des déchets

### → Je jette dans les conteneurs à bandeau vert



Bouteilles, bocaux et pots en verre  
**Pas de verre dans les ordures ménagères !!**

### → Je jette dans le conteneur à bandeau jaune



Briques alimentaires, emballages cartonnés  
Bouteilles et flacons en plastique  
Boîtes et aérosols métalliques

### → Je jette dans le conteneur à bandeau bleu



Journaux, magazines, prospectus,  
papiers imprimés



En cas de doute, jetez dans votre poubelle habituelle car les erreurs de tri compliquent le recyclage et doublent son coût.

### Je jette dans ma poubelle habituelle:

Verre médical, films et sacs en plastique, petits emballages en plastique ou en polystyrène, boîtes de conserve contenant des restes, papiers salis ou gras, mouchoirs en papier, enveloppes marrons renforcées, ...  
**et de préférence à la déchèterie:**  
pots de fleurs, vaisselle, faïence, porcelaine, ampoules, ...

La déchèterie de St Didier sur B. reste ouverte tout l'été selon les horaires habituels.

Pour réduire les emballages: faire ses courses avec ses propres contenants.



En 2018, 26% des emballages étaient mal triés dans les bornes jaunes du territoire de la CCSB, ce qui vaut une pénalité de près de 68 000€ à la collectivité... et donc aux usagers!



# Transport à la demande de la CCSB

Ce service est mis à disposition des usagers pour effectuer des trajets de proximité, qu'aucune desserte en transport en commun ne permet d'accomplir. Les déplacements se font de «porte» à «arrêt» ou «d'arrêt» à «porte», dans les conditions définies au règlement du service. Pour bénéficier de ce service, vous devez habiter au sein du périmètre de couverture (secteurs 1 ou 2), être éligible et vous inscrire

## Conditions d'éligibilité :

- Personnes de plus de 70 ans,
- Personnes en situation de handicap, à mobilité réduite (y compris temporairement), confrontées à des problèmes de santé,
- Demandeurs d'emploi bénéficiant d'une allocation inférieure au SMIC, bénéficiaires du RSA, personne en situation d'insertion professionnelle.

## Coût d'un trajet fixé à :

- 3 € par trajet standard,
- 4 € par trajet en cas de desserte d'un point d'arrêt hors limite de la CCSB,
- 2 € par trajet en cas de correspondance avec un Transport en Commun

Vente du titre de transport à bord du véhicule (paiement par chèque ou espèces)

La commune des Ardillats fait partie du secteur 1. Si vous êtes éligibles, vous pouvez vous déplacer au sein et en limite de ce secteur.

## Ci-dessous la liste des points d'arrêt du secteur 1, au sein de la CCSB :

- Aigueperse, Bourg
- Avenas, Bourg
- Azolette, Bourg
- Les Ardillats, Bourg / arrêt de bus 236
- Marchampt, Place Pierre Delaye
- Monsols, Col de Crie / arrêt de bus 236
- Monsols, Place de la Fontaine / arrêt de bus 236
- Ouroux, Bourg
- Propières, Place de la Poste
- Saint-Bonnet-des-Bruyères, Centre
- Saint-Christophe, Le treizin
- Saint-Clément-de-Vers, Bourg
- Saint-Didier-sur-Beaujeu, Les dépôts / arrêt de bus 236
- Saint-Didier-sur-Beaujeu, Bourg
- Saint-Igny-de-Vers, Bourg
- Saint-Jacques-des-Arrêts, Bourg
- Saint-Mamert, Maison Chuzeville
- Trades, Le Moulin
- Vernay, Bourg
- Beaujeu, Place de l'hôtel de Ville



## Liste des points d'arrêt du secteur 1, hors limite de la CCSB :

- Chauffailles, Mairie
- La Clayette, Place de Lattre de Tassigny
- Matour, Eglise
- Tramayes, Place du Champ de Foire



Le dossier d'inscription est disponible sur demande, à la Communauté de Communes Saône-Beaujolais ou sur le site: [www.ccsb-saonebeaujolais.fr](http://www.ccsb-saonebeaujolais.fr).

Tout déplacement doit être réservé au moins l'avant-veille avant 13h.  
Information et réservation secteur n°1 au 04 74 04 52 83

# Tourisme

L'Office de Tourisme du Beaujolais est une structure associative qui intervient sur notre territoire par délégation de la CCSB.

**Pour vous Touristes**, l'équipe de l'Office de Tourisme du Beaujolais :

- Vous accueille,
- Vous conseille et vous renseigne pour l'organisation de votre séjour.

**Pour vous Prestataires touristiques**, l'Office de Tourisme du Beaujolais est un outil de promotion du territoire ainsi que de vos prestations. Les structures soutenant l'action de l'office de tourisme, dans le cadre d'une adhésion, disposent des services suivants :

- Une inscription valorisée et détaillée dans le guide touristique édité par l'office de tourisme et sur son site internet
- La distribution de votre documentation sur les sites d'accueil
- L'information sur l'évolution du tourisme en Beaujolais
- Un appui technique au développement de votre structure.

**Pour vous qui habitez sur le territoire Beaujolais**, votre office de tourisme est là pour :

- Vous aider à organiser vos sorties et / ou vos week-ends dans la région
- Vous apporter des conseils afin de mieux préparer vos vacances en France
- Vous informer sur les manifestations qui ont lieu sur le territoire du Beaujolais
- Dispenser toutes sortes de services tels que : distribution de documentations, plan de ville, liste des associations...

**Vous faites partie d'une association ?** Nous vous proposons :

- La promotion de vos animations dans notre calendrier
- L'aide à l'organisation de vos sorties
- Un relais auprès de la population locale.

**Les sites suivants sont exploités par l'Office du Tourisme du Beaujolais. Les avez-vous visités ??**

- **La Maison du terroir Beaujolais** (Beaujeu) : le site a pour vocation la promotion de notre territoire et la valorisation de notre terroir et de ses produits. (espace de visite, boutique de produits du terroir, expositions artistiques et animations ponctuelles)
- **L'Hôtel Dieu** (Belleville) - classé Monument Historique, il offre aujourd'hui aux amateurs d'art et d'histoire un patrimoine exceptionnel avec trois salles garnies de leurs lits à ruelle, deux chapelles, l'apothicairerie, la salle du conseil et ses archives, le bloc opératoire,...
- **Le Mont Brouilly** : découverte du paysage, des terroirs, de l'histoire et de la culture du pays des Brouilly, avec un espace de compréhension de la géologie locale, deux sentiers d'interprétations, un belvédère,...
- **La Maison de la Saône** (Belleville) : occupée par l'association "Atelier Selon Toi" qui propose des activités artistiques (cours, ateliers,...), des expositions et des animations.
- **Le Sentier des Lys** (Fleurie) : Sentier thématique de 3,5 km mettant en avant, au travers de panneaux d'interprétation, différentes thématiques autour de la vigne et du vin
- **Le site du Moulin de la Roche** (Jullié) : ensemble patrimonial inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du Rhône. Cet ensemble paysager exceptionnel englobe un château, un parc, le lavoir, le four à pain, le moulin et l'étang.
- **La Terrasse de Chiroubles** : panorama exceptionnel, chalet de dégustation du Cru Chiroubles, restaurant panoramique, sentier de découverte des crus, soirées "Les Estivales" dans le cadre des animations "Beaujolez-vous !".
- **L'espace Randonnée et la station de Trail du Beaujolais Vert** : plus d'informations sur la page suivante



**Contact:**

**Destination beaujolais**

**[www.destination-beaujolais.com](http://www.destination-beaujolais.com)**

**Antenne touristique de Beaujeu (du 03/04/2019 au 31/10/2019)**

**Tél: 04 74 07 27 40**

**Antenne touristique de Fleurie (du 03/04/2019 au 31/10 2019)**

**Tél: 04 74 69 85 32**



## L'espace randonnées et la Station de Trail®

La randonnée est la première demande formulée par les visiteurs de l'Office de Tourisme. Mais elle intéresse aussi les locaux qui apprécient de découvrir les villages voisins en randonnée. En effet, à pieds, en VTT, à cheval, en famille ou entre chevronnés, le territoire Beaujolais Monts et Vignoble vous propose plus de 1 500 km de circuits à travers nos magnifiques paysages.



En 2018, une nouvelle offre nature est proposée aux sportifs, il s'agit des parcours de la Station de trail du Beaujolais Vert. Elle offre des circuits balisés permanents, dans des paysages vallonnés et variés, entre vignes et forêts. Aux départs de Fleurie, Quincié-en-Beaujolais ou du Col de Crie, 10 parcours attendent les trailers avec des niveaux de difficultés différents selon les couleurs des circuits (bleu, vert, rouge ou noir). A Beaujeu, un stade de trail avec des ateliers (Kilomètre Vertical, boucle, atelier côte courte, atelier côte longue) propose des équipements spécifiques pour l'entraînement. La station s'étend sur le territoire du Beaujolais Vert avec d'autres circuits aux départs de Cublize, Tarare et Claveisolles.

### La Maison du Col de Crie devient Maison de la Randonnée et du Trail !

Pour plus d'information, n'hésitez pas à vous rendre à la Maison de la Randonnée et du Trail au Col de Crie. Nichée dans un écrin de verdure, ce pôle d'informations touristiques vous accueille d'avril à octobre.



**Maison de la Randonnée et du Trail**  
**Col de crie**  
**1620 route de Beaujeu, Monsols Deux-Grosnes**  
**contact@maisondelarandonnee.fr**

- Sur place : des départs de randonnées, une aire de jeux pour les enfants, des tables de pique-nique et une salle hors sac pour manger à l'intérieur. Et à partir de juin, possibilité de louer des vélos à assistance électrique (réservation conseillée).
- Au point info : des renseignements sur les circuits de randonnée et de trail, les marches et les compétitions de trail organisées dans le secteur, ainsi que sur les différentes activités aux alentours. Des cartes et des topo-guides de la région sont également disponibles.
- A " l'Épicerie du Terroir ", ventes de produits locaux (fromage, charcuterie, miel, confiture,...), de boissons artisanales (vin, café, sirop, bière,...), de plateaux repas et de paniers gourmands.
- En été, profitez des animations : après-midis ludiques pour les enfants "Les Mercredis du col de crie", et en années impaires : le festival du Cri du Col.

### Geopark Beaujolais

L'UNESCO a officiellement labellisé le Beaujolais "Géoparc mondial de l'UNESCO". Une réelle victoire pour tous les acteurs locaux mobilisés autour de cette démarche, qui récompense un travail de longue haleine engagé depuis 2012. Même si le Beaujolais est surtout reconnu dans le monde entier pour la qualité de ses vins, dorénavant il le sera aussi pour la richesse, la complexité et l'exceptionnalité de son patrimoine géologique.

En effet, ce label vient de reconnaître non seulement le caractère remarquable de la géologie du Beaujolais mais également son projet de territoire axé sur la protection et la valorisation des géo-patrimoines.

A ce jour, sur 140 "Géoparcs mondiaux UNESCO" existants, la France en compte désormais 7 : ceux de la Haute-Provence, du Luberon, du Massif des Bauges, du Chablais, des Monts d'Ardèche, des Causses du Quercy et maintenant du Beaujolais. L'action des Géoparcs est principalement orientée vers la préservation des patrimoines géologiques, l'éducation, le géotourisme et la coopération internationale. Ce label reconnaît l'action déjà engagée, mais aussi celles à venir, puisqu'il s'agit d'une démarche de progrès réévaluée tous les 4 ans.



[www.geopark-beaujolais.com](http://www.geopark-beaujolais.com)

## Manifestations à venir

**Le Cri du Col #5**  
Unplugged Festival  
Monsols 69  
du 1 au 4 AOUT  
18H - MINUIT  
CONCERTS  
acoustiques  
films  
PRIX LIBRE  
eco participatif  
Restauration  
Guizyette  
www.criducol.com

## LES ARDILLATS (69)

Dans Le Haut Beaujolais

**DIMANCHE 20 OCTOBRE 2019**

## 27<sup>ème</sup> MARCHÉ DES CHATAIGNES

**5 nouveaux circuits**

pour découvrir nos magnifiques paysages  
et des châtaignes grillées à l'arrivée



4 KMS

avec 1 ravitaillement

8 KMS

avec 1 ravitaillement

12.5 KMS

avec 2 ravitaillements

18.5 KMS

avec 2 ravitaillements

25 KMS

avec 1 sandwich et 2 ravitaillements



**Organisée par le Sou des Ecoles**

Départ de 8h à 15h30 selon les parcours, au bourg

Site : [marchechataignes.free.fr](http://marchechataignes.free.fr)

Chacun est tenu de respecter le code de la route et la nature. Merci de ne pas jeter ce papier sur la voie publique. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, les marcheurs sont considérés en promenade personnelle.

**Les Ardillats**  
Le Bourg (69)  
**04 Août 2019**  
à partir de 10h  
entrée gratuite  
Concours :  
- MODELES ET ALLURES,  
- TESTS DE TEMPERAMENT.  
Buvette et Restauration sur place  
Promenades en Calèche  
**CONCOURS DE  
CHEVAUX DE TRAIT**  
Renseignements : 06 70 10 33 99 - [traitdurhone.fr](http://traitdurhone.fr)

**1ère MONTÉE DES SARMENTELLES BEAUJOLAISES**  
Saint-Didier-sur-Beaujeu/Les Ardillats  
28-29 Septembre 2019  
**FINALE**  
COUPE DE FRANCE **MONTAGNE FFSAI**

Les Ardillats et Saint Didier accueille cette année la finale de la coupe de France Montagne baptisée "Montées des Sarmentelles Beaujolaises".

Les meilleurs pilotes de chaque région de France vont s'affronter pour cette ultime course de côte de la saison. Cette compétition se situe sur la D43, sur un parcours de 3.2km. Les essais auront lieu samedi 28 après-midi et 3 montées le dimanche 29. La D43 sera bloquée temporairement. Des déviations seront mises en place. Le Village des Liges sera installé au milieu du parc concurrent, au niveau du garage W. Bosch.

Sur place: buvettes et petite restauration. Des espace spectateurs seront mis en place le long du parcours. Entrée: 5€. Organisateur: ASA-Beaujolais [www.asab.fr](http://www.asab.fr)

# Agenda

## Août :

Du 1er au 4 : Festival le Cri du Col

Le 4 : Concours des Chevaux de Traits / organisé par le Syndicat des Chevaux de Trait du Rhône

Le 30 : Ardi'Bières (dégustation et vente de bières artisanales)/ organisé par la Classe en 1

## Septembre :

Les 27, 28 et 29 : Finale Nationale de Course de Côtes / organisé par l'ASA Beaujolais

## Octobre :

Le 9 : Réunion publique sur l'énergie photovoltaïque avec Cooperwatt - 20h / CCSB

Le 15 : Temps d'animation itinérant Bamin'Ou

Le 20 : Marche des Châtaignes / organisé par le Sou des Ecoles

Du 21 au 25 octobre 2019 : campagne de vidange (assainissement non collectif) / CCSB

## Novembre :

Le 8 : Temps d'animation itinérant Bamin'Ou

Le 11 : Cérémonie et vin d'honneur

Le 11 : Concours de Belote / organisé par la société de Pêche

Le 29 : Marché de Noël

## Décembre :

Le 1er : vente à emporter / classe en 0

Le 12 : Temps d'animation itinérant Bamin'Ou

Le 19 : Repas de Noël des Anciens



## En bref:

Site internet: Afin de mettre en valeur notre site internet, nous sommes à la recherche de photos de paysage de la commune. Si vous possédez des photos numériques et que vous souhaitez les partager, merci de nous les faire parvenir par email en indiquant en objet : photos pour site internet (mairie@lesardillats.fr)

Journée du Patrimoine: les 21 et 22 septembre 2019: la nouvelle station de traitement des eaux potables à Taponas ouvrira ses portes au public. Des visites guidées seront organisées.

Liste électorale: En vue des prochaines élections municipales les 15 et 22 mars 2020, pensez à vous inscrire sur la liste électorale auprès du secrétariat de la mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



## Secrétariat de Mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : 9h00-12h00 et Mercredi : 8h30-11h30

Tél. : 04 74 04 83 81 - Fax : 04 74 04 87 88 - mairie@lesardillats.fr

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

Retrouvez toutes les actualités de la commune sur notre site : [www.lesardillats.fr](http://www.lesardillats.fr)

Le secrétariat  
sera fermé  
du 1er au 23 Août 2019.



*conception et réalisation par nos soins. Tirage à 500 exemplaires sur papier recyclé et encre végétale.*

*Imprimé par Papiers Verts 81 rue Magenta 69100 Villeurbanne.*

*Photos: ©CD69 – Julien Bourreau, Esprit Trait by H. Rhéty - sources: [www.ccsb-saonebeaujolais.fr](http://www.ccsb-saonebeaujolais.fr)*

# Vue de notre commune



## le faucon crécerelle

Chacun de nous a pu voir le faucon crécerelle pratiquer son fameux « vol du Saint-Esprit » qui consiste à faire du surplace en battant des ailes rapidement lors de la chasse...

Cette technique lui demande beaucoup d'énergie mais lui permet de repérer ses proies comme s'il était posé sur un poste d'observation élevé.



Dans certaines traditions le faucon est un messager. La médecine, dite du faucon, consiste entre autres à écouter, à aiguïser notre capacité à traduire les « messages » afin de mieux y répondre. En rendant clair ce qui est confus, le faucon ouvre le cœur de celui qui est à l'écoute et l'aide à apprendre pour mieux partager. Chez les Amérindiens le faucon est un messager du Grand-Esprit. Dans la mythologie celtique il est la mémoire du monde. Il occupait également une place importante dans la religion égyptienne, symbole d'Horus : on dit que la peine de mort était encourue par toute personne tuant un faucon, même accidentellement....



Animal solaire par excellence, il est très courant dans le Beaujolais et niche volontiers dans un trou de muraille. Nous avons eu la chance d'accueillir à la Roche un couple de crécerelles en avril de cette année. 3 petits en sont nés en mai. Ils ont pris leur envol d'autonomie fin juin, après quelques vols d'essais à proximité de leur « niche ». Ils semblaient nous connaître et vouloir nous montrer leurs progrès chaque jour... Ce fut une cohabitation superbe !